

**À Mesdames et Messieurs les Présidents  
de groupes parlementaires de  
l'Assemblée nationale et du Sénat**

Objet : Saisine du Conseil constitutionnel sur le projet de loi justice

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Le 15 janvier, l'ensemble des acteurs du monde judiciaire manifestaient leur opposition unanime au projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

La Garde des Sceaux a toutefois indiqué que ce texte irait au terme du processus parlementaire, malgré notre demande répétée de suspendre les débats.

Les organisations représentatives des avocats, magistrats et fonctionnaires de justice ainsi que les associations de défense des droits vous demandent donc aujourd'hui d'une seule voix, officiellement et solennellement, de bien vouloir saisir le Conseil constitutionnel, dans l'hypothèse où le projet serait définitivement voté en l'état.

Nous pensons en effet que cette loi porte en elle des atteintes graves au droit constitutionnel et notamment :

- au civil, au regard de l'incompétence négative du législateur et de la remise en cause du droit d'accès au juge;
- au pénal, au regard des atteintes au principe de séparation des pouvoirs et au rôle de gardienne des libertés de l'autorité judiciaire, des atteintes disproportionnées à la liberté individuelle et à la vie privée, de l'atteinte au droit à un procès équitable et de l'atteinte au principe d'égalité devant la justice;
- sur l'organisation territoriale, au regard du droit d'accès au juge, du principe d'égalité entre les usagers du service public et du principe d'immovibilité des magistrats du siège.

Nous tenons à votre disposition des éléments précis étayant notre demande.

Nous comptons, plus que jamais, sur la mobilisation de votre groupe pour faire rétablir les équilibres institutionnels remis en cause par ce projet de loi.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Présidents, à l'assurance de notre parfaite considération.

**Christiane FÉRAL-SCHUHL**, présidente du Conseil national des barreaux

**Marie-Aimée PEYRON**, Bâtonnier de Paris

**Jérôme GAVAUDAN**, président de la Conférence des Bâtonniers

**Katia DUBREUIL**, présidente du Syndicat de la magistrature

**Céline PARISOT**, présidente de l'Union Syndicale des Magistrats

**Laurence ROQUES**, présidente du Syndicat des avocats de France

**Aminata NIAKATÉ**, présidente de la Fédération nationale des unions de jeunes avocats

**Delphine BOESEL**, présidente de la section française de l'Observatoire international des prisons

**Malik SALEMKOUR**, président de la Ligue des droits de l'homme

**Elie LAMBERT**, secrétaire national de l'Union syndicale Solidaires

**Maxime BOYER**, président du Genepi

**Michel DEMOULE**, secrétaire général du syndicat CGT Chancelleries et Services judiciaires

**Isabelle BESNIER HOUBEN**, secrétaire générale du Syndicat des Greffiers de France FO

**Michel BESSEAU**, élu CFDT au Comité technique ministériel

**Carlos LOPEZ**, co-secrétaire national du Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse (SNPES-PJJ/FSU)

**Pierre-Yves LAPRESLE**, secrétaire national CGT Insertion-Probation

**Bureau national du Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire (SNEPAP-FSU)**

**Victoria DI COSTANZO GONZALEZ**, présidente de la Fédération Nationale des Associations Représentatives des Etudiants en Sciences Sociales